

## **Association Deux Pieds Deux Roues**

Délégation Régionale pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon de l'AF3V  
Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes  
5 av. F. Collignon 31200 Toulouse  
Julien Savary, Vice-Président  
[j-savary@wanadoo.fr](mailto:j-savary@wanadoo.fr) -tel : 06 33 59 03 35

**Association ADDSCA** Association départementale pour la Défense et la Sécurité des Cyclistes de l'Aveyron  
Délégation départementale de l'AF3V pour l'Aveyron  
17 rue Maurice Bompard 12000 Rodez  
Daniel Siffray, Président

Toulouse, le 10 mars 2017

A M. Jean-Marie Lacombe Président de la Communauté de Communes  
Conques-Marcillac  
À M. Bernard Lefebvre, Maire de Conques-en-Rouergue  
À M. Philippe Varsi, Maire délégué de Conques  
A M. Jean-Paul Delagnes, Maire délégué de Grand Vabre

Objet : Demande de prolongation de l'itinéraire cyclable « Au fil du Lot »  
(Véloroute de la vallée du Lot V86), créé par la Communauté de Communes  
de la vallée du Lot, jusqu'au village de Grand-Vabre (1,7 km de chemin  
forestier existant à revêtir)

Monsieur le Président, Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué,

Nous renouvelons auprès de vous une demande que nous avons déjà  
adressée à M. JM Lacombe, président de la Communauté de Communes de  
Conques Marcillac, le 29 septembre 2016.

Cette demande est aujourd'hui urgente car le revêtement de la Véloroute  
est maintenant presque terminé en rive gauche du Lot depuis Port d'Agrès et  
sur la commune de Saint-Parthem (il ne manque plus que 2km entre la  
future passerelle de St-Parthem et la route de Murat), et les cyclistes et  
marcheurs doivent emprunter sur 1,7km un chemin non revêtu sur la  
commune de Grand-Vabre, pour rejoindre le hameau du Bac, et au-delà la  
commune de Grand-Vabre, et Conques.

Notre demande :

Entre 2014 et Décembre 2016, la Communauté de Communes de la  
Vallée du Lot a commencé la réalisation d'un itinéraire cyclable sécurisé le  
long du Lot, en rive gauche, appelé « Au fil du Lot » et annoncé comme reliant  
Bouillac à Grand-Vabre, en passant par Boisse-Penchat, Livinhac-le-Haut,  
Flagnac, le pont de Port d'Agrès, Saint-Parthem (chemin en bord du Lot  
jusqu'à Le Roux, puis piste forestière à flanc de colline).

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ce projet sera repris par la Communauté de  
Communes « Decazeville Communauté ».

Cette « Véloroute » de bonne qualité sera un élément de la Véloroute de la

Vallée du Lot (V86) grand axe régional et national, que l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot soutient et promeut depuis 2001.

Le dernier tronçon nivelé et revêtu en enduit gravillonné, s'arrête à la route de Murat, limite avec l'ancienne commune de Grand-Vabre, aujourd'hui commune de Conques-en-Rouergue.

L'intérêt de ce projet est de rejoindre le village de Grand-Vabre en longeant le Lot et en utilisant, au-delà du carrefour avec la route de Murat, successivement : 1- une piste forestière existante (1,7km) ; 2- le chemin rural goudronné existant entre Le Bac, La Laure et le pont de la RD229 (2,3km).

L'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V), et l'ADDSCA, qui soutiennent ce beau projet porteur de développement touristique pour la vallée, demandent à la Commune de Conques-en-Rouergue et à la Communauté de Communes Conques-Marcillac d'aménager sur leur territoire les 4 kms de Véloroute nécessaires pour qu'elle atteigne le village de Grand-Vabre :

=1- en améliorant la piste forestière entre la route de Murat et le Bac (1,7km), avec pose d'un revêtement en enduit gravillonné identique à celui posé par la CCVL ;

=2- en signalant comme Véloroute les 4kms situés sur la commune de Conques-en-Rouergue, avec des panneaux semblables à ceux installés par la CCVL ;

Ces travaux réalisés par la Communauté de Communes Conques-Marcillac peuvent recevoir des co-financements de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot.

Cette Véloroute améliorera les conditions de vie des habitants, et favorisera le développement touristique des communes et cantons situés le long de la vallée (hébergements, restauration, services, ...).

Nous espérons que vous réaliserez ces travaux, et que vous lancerez aussi l'étude de la liaison entre Grand-Vabre et Conques, et au-delà de la variante ou boucle de la Véloroute : Conques-vallée du Dourdou-Espalion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julien Savary, Vice-Président

Association Deux Pieds Deux Roues Délégation régionale de l'AF3V pour Midi-Pyrénées

Daniel Siffray, Président

Association départementale pour la Défense et la Sécurité des Cyclistes de l'Aveyron- Délégation départementale de l'AF3V pour l'Aveyron

PJ : photo du début de la piste forestière conduisant à Grand-Vabre via Le Bac, au carrefour avec la route de Murat (limite St-Parthem-Conques-en-Rouergue)

Copie à :

M. Michel Reynes, Maire de Saint-Parthem

M. Christian Teulié, Conseiller Départemental du canton Lot et Dourdou

Mme Michèle Buessinger, Conseillère Départementale du canton Lot et Dourdou

M. Jean-François Galliard, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron

Mme Carole Delga, Présidente du Conseil Régional de la Région Occitanie



Le début de la piste forestière conduisant à Grand-Vabre via Le Bac, au carrefour avec la route de Murat (limite St-Parthem-Conques-en-Rouergue)- Photo : 13 sept 2016-